

EXTRAIT DU REGISTRE
AUX ARRETES MUNICIPAUX

URB_2024_10_381

OBJET : REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT
TRAVAUX DE SIGNALISATION ROUTIERE
RUE ROGER SALENGRO
DU 24 OCTOBRE AU 14 NOVEMBRE 2024.

Le Maire de la Ville de Raismes,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Délibération du Conseil Municipal en date du 28 mai 2020 reçue en Sous-Préfecture le 10 juin 2020, aux termes de laquelle le Conseil a délégué une partie de ses pouvoirs au Maire,

Vu les articles du Code Général des Collectivités Territoriales, relatifs aux pouvoirs de police du Maire, en matière de réglementation de la circulation, et notamment les articles L.2122-1 et L. 2122-2,

Considérant la demande de l'entreprise AISNE APPLICATION domiciliée à Blesmes (02 400), d'effectuer des travaux de signalisation, rue Roger Salengro, du 24 octobre au 14 novembre 2024,

Considérant les mesures et précautions destinées à assurer la sécurité des riverains, des usagers des rues et du personnel de chantier,

ARRETE

Article 1 :

Des travaux de signalisation routière vont être réalisés du 24 octobre au 14 novembre 2024, par l'entreprise AISNE APPLICATION, Rue Roger Salengro.

Article 2 :

Afin de garantir la sécurité des riverains et des agents de chantier, la vitesse sera limitée à 30km/h si nécessaire assortie d'une interdiction de doubler.

Article 3 :

Le stationnement sera interdit au droit du chantier.

Article 4 :

L'entreprise AISNE APPLICATION veillera à maintenir l'accès aux véhicules de secours et d'urgence.

Article 5 :

La pré-signalisation et la signalisation seront mises en place, contrôlées et entretenues par l'entreprise AISNE APPLICATION sous sa seule et entière responsabilité.

Article 6 :

Les infractions au présent arrêté seront pénalisées conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 7 :

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'une contestation dans un délai de 2 mois à compter de son affichage ou de sa notification, devant le tribunal administratif de Lille.

Article 8 :

Le présent arrêté sera transmis à :

- Monsieur le Commissaire Principal de Police de Valenciennes,
- Monsieur le Brigadier-Chef du Commissariat de Raismes
- La Police Municipale de Raismes,
- Au service Cadre de Vie de la Ville de Raismes
- L'entreprise AISNE APPLICATION

Raismes, le 23 octobre 2024

Le Maire,

Aymeric ROBIN

Pour le Maire, par délégation,
Le conseiller municipal délégué,

Jean-Paul BIREMBAUT



Affiché le.....	24 OCT. 2024
Transmis en Sous-Préfecture le.....	
Document exécutoire du.....	24 OCT. 2024
Notifié le.....	24 OCT. 2024